



Bouge, 1er septembre 2022

Madame, Monsieur, Chers clients,

Comme vous le savez, j'ai dû antérieurement arrêter l'envoi de mon bulletin Lignes Bleues, notamment pour des raisons de coûts trop élevés pour un bureau de ma taille.

Je vous reviens toutefois aujourd'hui car certaines informations importantes doivent vous être communiquées, notamment pour tous les détenteurs d'un contrat AFER Europe. J'en ai ajouté d'autres qui pourront être utiles à toutes les personnes n'étant pas abonnées à mes newsletters mail.

À ce propos, je ne puis qu'insister pour inviter toutes celles et ceux qui ne sont pas abonnés (c'est gratuit) à s'inscrire via mon site, en cliquant sur le lien « Devenez membre » en haut et à droite de la page d'accueil. Non seulement cette inscription ouvre l'accès à certaines pages d'infos spéciales, mais surtout il vous permet de recevoir mes informations régulières.

Je vous reviendrai ultérieurement à ce propos car le projet de mise à disposition sur site de formulaires spécifiques pour vos investissements touche à sa fin et il méritera quelques explications. Je ferai aussi le point sur les modifications apportées au site d'une manière générale pour en augmenter la convivialité et l'attractivité.

Dans l'attente, et tout en m'excusant d'une présentation relativement sommaire, je vous laisse découvrir le présent courrier. N'hésitez pas à me revenir si vous avez des questions.

À votre service,

Bernard Poncé

LA FINANCE EST UNE CHOSE SÉRIEUSE QU'IL FAUT SAVOIR PRENDRE AVEC LÉGÈRETÉ.

Ligne Bleue srl est courtier en assurances-placements
081/73.35.34 - 0494/72.57.53 - info@lignebleue.biz - Av. du Parc 8 - 5004 Bouge
Informations, services, avantages ? Visitez notre site www.lignebleue.biz !



D'après mes informations, une assemblée générale de l'association AFER Europe + devrait voir le jour prochainement, peut-être en octobre, la dernière s'étant tenue en 2019. Vous devriez dès lors recevoir une convocation pour y assister.

SI VOUS N'Y ALLEZ PAS, JE VOUS INVITE AVEC FORCE À ME CONFIER TOUS VOS POUVOIRS DE VOTE DISPONIBLES POUR VOUS REPRESENTER ET CONTRER L'ADMINISTRATION EN PLACE. Lorsque vous les aurez reçus et complétés, envoyez vos pouvoirs à mon adresse postale (Avenue du Parc 8 -5004 Bouge).

Quelles sont mes raisons ?

L'association a notamment pour buts, rappelons-le, la représentation externe de ses membres vis-à-vis des opérateurs financiers ; l'organisation de séances d'information à destination de ses membres ; la rédaction de lettres d'information destinées à informer périodiquement ses membres.

Or, il faut constater que l'association est très concrètement en déliquescence depuis 2020. On me rétorquera que la Covid est passée par là et surtout que le contrat AFER n'est plus commercialisé depuis 2015. Oui, et alors ? Relevons quelques faits, en vrac :

- 1) Le site web de l'association (www.afer-europe.com) est totalement obsolète. La dernière présentation d'AG est celle de 2018, clôturant l'exercice 2017. Depuis, on a aucune idée des comptes et le risque de dissolution d'office est réel.
- 2) Le site web www.epargnegagnante.be sur lequel on trouve les documents administratifs liés au contrat AFER est tout aussi obsolète sur de nombreux points, à part les documents pour gérer le contrat.
- 3) Malgré la loi du 20 décembre 2020, aucune AG n'a été organisée depuis 2019.
- 4) Depuis la mise en place de nouvelles procédures administratives par Aviva / Abeille assurances en juillet 2021, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention de l'association (et ses administrateurs) sur des points largement contestables. Un mémorandum et des rapports ont été publiés sur mon site (et ils y sont toujours), et face à l'inertie de l'association, j'ai envoyé un questionnaire aux adhérents. Constat : l'association reste majoritairement sourde aux déboires des adhérents qui ont pourtant demandé son intervention.

Conclusions

Bref, de mon point de vue, l'association et ses administrateurs sont très en dessous de ce qu'on est en droit d'attendre d'eux. Il m'est donc impossible d'accepter le renouvellement de leurs mandats. J'enverrai par contre une lettre de candidature comme administrateur.

PS : À ceux d'entre les adhérents qui se poseraient la question de savoir s'il ne faut pas quitter le contrat parce que j'apporte ici des nouvelles négatives, la réponse est très concrètement « NON ». Pour la simple mais excellente raison que l'association n'a financièrement rien à voir avec le contrat lui-même. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, d'autant que le contrat reste pour moi le meilleur du marché. Les nombreux versements effectués par les adhérents depuis 2015 en sont la preuve. L'association n'agit donc que comme tierce partie. Elle pourrait même être dissoute que ça ne changerait rien, à ceci près que l'on perdrait un moyen de pression (potentiel) par rapport au pouvoir de l'assureur.



ACTION TAXE

Bonne nouvelle si vous envisagez de souscrire au contrat Fortune by Athora ou d'y reverser des fonds : la compagnie prend en charge la taxe d'assurance de 2 % pour tout versement (nouveau ou complémentaire) d'au moins 10.000 €.

Quand ?

Du 22 août au 10 novembre inclus, date limite des souscriptions. Les fonds devront arriver sur le compte de la compagnie au plus tard le 18 novembre 2022.

Conditions

En pratique, étant attendu que la compagnie prend des frais dégressifs sur les versements inférieurs à 50.000 €, les frais totaux sur versements sont les suivants :

- De 10.000 € à 24.999 € : 1,90 %
- De 25.000 € à 49.999 € : 1,45 %
- De 50.000 € à 99.999 € : 1 %
- A partir de 100.000 €, nous contacter.

Veuillez noter que si vous avez déjà un contrat, si les sommes qui s'ajoutent à la réserve existante permettent d'atteindre un seuil, ce sont les frais de ce seuil qui s'appliquent déjà au nouveau versement.

Cette promotion est donc sans doute l'occasion de s'intéresser plus avant au contrat Fortune by Athora et plus précisément aux Fonds durables et solidaires qu'il est possible d'y intégrer. Veuillez toutefois impérativement prendre connaissance du disclaimer en bas de page et du règlement, téléchargeable en « Actualités » sur mon site www.lignebleue.biz.

Déjà client ?

Vous pouvez aussi en profiter ! Il vous suffit de nous contacter afin que nous vous donnions une communication structurée spéciale à mettre sur votre bulletin de virement.

ATTENTION

N'effectuez pas de versements scindés car les frais sont appliqués par versement ! Par ailleurs, on parle de branche 23 : Il est nécessaire d'établir un profil de risque pour vérifier l'adéquation du produit à votre situation personnelle et patrimoniale. Contactez-nous pour plus d'informations à ce sujet.

Disclaimer : Le présent article n'est pas donné à titre personnel, n'est pas un conseil en placement et ne vise pas à placer de l'argent dans un fonds spécifique. Cette démarche doit être faite avec votre courtier qui prendra les mesures opportunes pour déterminer, si ce n'est déjà fait, votre profil d'investisseur et vérifier avec vous le placement le plus adéquat par rapport à votre situation.



CE QUE VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE LOUPÉ SUR MON SITE, MAIS QUI S'Y TROUVE TOUJOURS

- ⇒ Invitation à l'impact day de Funds for good à Liège le 7 octobre
- ⇒ L'article *Le capitalisme néolibéral n'est plus compatible avec le défi climatique* de Bruno Colmant
- ⇒ L'application de frais forfaitaires chez Bâloise
- ⇒ Athora fait don de 12.000 € à l'asbl Funds For Good Impact. Grâce à vous !
- ⇒ Mise en service par Ligne Bleue de nouveaux pdf AFER Europe remplissables sur PC
- ⇒ Communication sur les certificats Banque Triodos
- ⇒ Placements et fiscalité : montants déductibles des impôts
- ⇒ Épargne-pension : avantages des contrats sans échéance
- ⇒ AFER Europe : que coûte une avance ?
- ⇒ Arrêt du statut d'agent délégué Banque Triodos de Ligne Bleue
- ⇒ Donation mobilière : éviter ou amoindrir les frais
- ⇒ Sicav : Capitalisation ou distribution ?
- ⇒ La bourse, entre claques et espoirs
- ⇒ Invitation au webinaire généraliste d'Athora avec Etienne de Callataÿ le 13/09/22

CE QUE LIGNE BLEUE A PUBLIÉ

- ⇒ L'actualisation de son Livre blanc avec application du nouveau règlement SFDR sur la durabilité
- ⇒ Mon dernier ouvrage didactique « La technique du stop-loss »
- ⇒ Ma huitième fiche pratique « Comment suivre ses investissements ? »
- ⇒ Révision, actualisation et simplification des documents administratifs internes
- ⇒ Ma neuvième fiche pratique « Taxes, frais et rémunération »

RGPD

Si vous avez reçu ce courrier par erreur, si vous avez changé d'adresse ou si vous ne souhaitez plus recevoir de type d'informations, veuillez simplement m'envoyer un mail (info@lignebleue.biz) et je corrigerai mon fichier directement.

